

de 17/12/24



Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

COPIE

CFDT Hauts de France
Unions Territoriales interprofessionnelles
Bourse du Travail - Place Crèvecoeur
62100 CALAIS

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étaples-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Nos références :
consulrepodom 2025

Vos références :

Copie à :

Visa DGS :

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Franck TINDIER
 Maire d'Étaples-sur-mer
 Pour le Maire empêché
 Sébastien BAILLET
 1^{er} Adjoint



Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
52630 Étapes-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

COPIE

CFTC - Union Locale de Boulogne-sur-Mer
8 Rue d'Artois
62200 Boulogne-sur-Mer

Direction du Service :
Affaires juridiques

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Madame, Monsieur,

Tél :
03.21.89.62.63

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

Nos références :
consulrepodom 2025

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Visa DGS :

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Franck TINDILLER
Maire d'Étaples-sur-mer

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1^{er} Adjoint





Mairie d'Étapes-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étapes-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etapes-sur-mer.net
🌐 www.etapes-sur-mer.fr

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etapes@gmail.com

Nos références :
consulrepodom 2025

Visa DGS :

Étapes-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

COPIE

Confédération des Petites et Moyennes
Entreprises du Pas-de-Calais (CPME62)
Centre Euralogistic 2 - Plate-forme Delta 3,
117, rue des Hauts de France
62110 HENIN-BEAUMONT

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 –
consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser
l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étapes-sur-Mer
les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré
d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30
septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse
considération.

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1^{er} Adjoint

Franck NINDILLER
Maire d'Étapes-sur-mer





Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étaples-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Nos références :
consulrepodom 2025

Visa DGS :

COPIE

Union Départementale des Syndicats Force
Ouvrière du Pas-de-Calais
10, Avenue Alfred VAN PELT
62300 LENS

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Franck TINDILLER
Maire d'Étaples-sur-mer

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1^{er} Adjoint





Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

COPIE

MEDEF Littoral Pas de Calais
Chambre de commerce et d'industrie
Boulevard du Parc
62231 COQUELLES

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étapes-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Nos références :
consulrepodom 2025

Visa DGS :

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Francis LINDIER
Maire d'Étaples-sur-Mer

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1er Adjoint



Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étaples-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Nos références :
consulrepodom 2025

Visa DGS :

COPIE

Union Départementale CGT du Pas de Calais
63 Rue René Lanoy
62300 Lens

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Franck TINDILLER
Maire d'Étaples-sur-mer

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1^{er} Adjoint





Étaples-sur-mer, le vendredi 30 août 2024

Mairie d'Étaples-sur-mer
Place du Général de Gaulle
62630 Étapes-sur-mer

☎ 03 21 89 62 62
✉ contact@etaples-sur-mer.net
🌐 www.etaples-sur-mer.fr

COPIE

Association des Commerçants et Artisans
Étaplois
13, place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES

Direction du Service :
Affaires juridiques

Affaire suivie par :
S. BAILLET-MAGNIER

Tél :
03.21.89.62.63

E-mail :
juridique.etaples@gmail.com

Nos références :
consultepodom 2025

Visa DGS :

Objet : dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025 – consultation des organisations d'employeurs et de salariés.

Madame, Monsieur,

Considérant les dispositions de l'article L 3132-26 du code du travail ;

Je me permets de porter à votre connaissance mon intention d'autoriser l'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples-sur-Mer les dimanches :

- 20 avril 2025 ;
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025 ;
- 10, 17, 24 et 31 août 2025 ;
- 14, 21 et 28 décembre 2025.

Conformément à l'article R 3132-21 du code du travail, je vous saurais gré d'avoir l'obligeance de bien vouloir m'adresser votre avis avant le lundi 30 septembre 2024.

Dans l'attente de vous lire,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

Pour le Maire empêché
Sébastien BAILLET
1^{er} Adjoint

Franck TINDILLER
Maire d'Étaples-sur-mer





A TRAITER
<i>Spécial de Noël</i>
POUR INFO



MAIRIE ETAPLES-SUR-MER
Monsieur le Maire
Place du Général de Gaulle
BP 119
62630 ETAPLES SUR MER

Objet : Dérogation au repos dominical
Vos références : consulrepodom 2025

Coquelles, le 4 septembre 2024

Affaire suivie par S. BAILLET- MAGNIER

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de votre courrier du 30 août dernier, par lequel vous nous faites part de la demande d'autorisation d'ouverture des commerces de détail de la commune d'Étaples qui sollicitent l'autorisation d'ouvertures exceptionnelles, les dimanches suivants :

- 20 avril 2025
- 06, 13, 20 et 27 juillet 2025
- 10, 17, 24 et 31 août 2025
- 14, 21 et 28 décembre 2025

Nous émettons un avis favorable à cette demande de dérogation au repos dominical.

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre, copie de l'arrêté municipal.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Franck HELIAS,
Délégué Général



A TRAITER
<i>pour info</i>
POUR INFO

Mairie d'Étaples sur mer
Place du Général de Gaulle
62630 ETAPLES SUR MER

Le 11 septembre 2024

Objet : Dérogation au principe du repos dominical au titre de l'année 2025

Monsieur le Maire,

J'accuse réception de votre courrier du 30 Aout courant par lequel vous sollicitez l'autorisation d'ouverture des commerces de détail de votre commune d'ETAPLES SUR MER les dimanches :

- 20 avril 2025
- 06,13,20, et 27 juillet 2025
- 10,17,24 et 31 août 2025
- 14,21 et 28 décembre 2025

Je vous informe donner à votre requête :

- **un avis favorable**

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, ma considération distinguée et respectueuse.

Sophie MELLIN

Présidente CPME PAS DE CALAIS

14 Rue Jean Jaurès 62580 Givenchy en Gohelle

06 14 28 19 05

cpme62@gmail.com

